



Foire Aux Questions

2024-2025

30 juin 2023

1.	Quels types de recherche Cœur + AVC finance-t-elle?	5
2.	Q. Quel financement est offert aux chercheurs Canadiens travaillant à l'extérieur du Canada?5	
3.	Q. Cœur + AVC offrira-t-il des subventions d'un an lors de ce concours de financement?	5
4.	Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?	5
5.	Q. De quelle façon les décisions concernant le financement sont-elles prises?	5
6.	Examineurs non spécialisés et sommaires structurés vulgarisés	5
a.	Q. Quel est le rôle des examinateurs non spécialisés au sein du Comité d'examen scientifique?	5
b.	Q. Qu'est-ce qu'un sommaire vulgarisé? Comment faites-vous en écrire un?	6
c.	Q. Qu'est-ce que le « langage simple » ?.....	6
d.	Q. Comment écrit-on un sommaire vulgarisé en langage simple ?.....	6
e.	Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?	9
7.	Q. Que signifie la mention « incapable de poursuivre »?.....	9
8.	Q. Si je déplace mes travaux de recherche au sein du Canada (p. ex., d'un établissement à un autre),	9
9.	Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée ?.....	9
10.	Q. Si j'éprouve des difficultés avec le CV commun (CVC), qui puis-je contacter pour obtenir un soutien technique?	9
11.	Q. Je mets à jour mon CVC, quel historique Cœur + AVC exige que j'inclue ?	10
12.	Q. Je n'arrive pas à trouver une étape de CIRCUIen (p. ex., les commentaires de l'examineur).	10
13.	Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCUIen, mais lorsque j'arrive à la page « Programmes de financement », rien ne s'affiche.	10
14.	Q. Je n'arrive pas à trouver pas la page de signature à télécharger sur CIRCUIen.	10
15.	Q. Je n'arrive pas à trouver pas le lien de CIRCUIen.....	10
16.	Subventions	10
a.	Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention à Cœur + AVC?.....	10
b.	Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche?	11
c.	Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande avant la date limite, y a-t-il une autre solution? 11	
d.	Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps?.....	11
e.	Q. Quelles sont les diverses catégories de candidats en vue des demandes de subventions à Cœur + AVC?	11
f.	Q. Un titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale peut-il faire une demande de subvention de recherche en tant que chercheur ou cochercheur principal ?	11
g.	Q. Un citoyen canadien membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-il admissible à une subvention de recherche en tant que cochercheur principal?	11
h.	Q. Un chercheur principal peut-il mener ses travaux de recherche à l'extérieur du pays?	12
i.	Q. Quelle est la différence entre équipement de recherche et matériel/fournitures? Qu'est-ce que la rubrique « Entretien et installations »?.....	12
j.	Q. Est-ce qu'une subvention de recherche peut être utilisée pour financer des centres à l'extérieur du Canada?	12
k.	Q. Des participants qui font partie d'une étude peuvent-ils être payés à partir du budget d'une subvention de recherche?	13

- l. Q. Quelle est le montant maximal qui peut être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de projets? 13
- m. Q. Est-ce que la demande de subvention de recherche doit être inscrite avant d'être déposée? 13
- n. Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée? 13
- o. Q. Quel est le nombre de pages maximal des propositions de recherche? 13
- p. Q. Est-ce que Cœur + AVC permet un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme? 13
- q. Financement en partenariat 13
- i. Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention ? 13
- ii. Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé ou proposé du financement? Dois-je indiquer ces partenaires? 14
- iii. Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires ? 14
- iv. Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention ? 14
- r. Q. Comment obtient-on l'approbation du comité d'éthique? 14
- s. Q. Dans la section consacrée au budget, des restrictions sont-elles énoncées quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux avantages sociaux? 14
- t. Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations d'étudiants? 14
- u. Q. Quelle est la responsabilité du Comité d'examen du budget (CEB)? 14
- v. Q. Pourquoi un Comité d'examen du budget a-t-il été créé? 15
- w. Q. Quelles sont les liens entre le Comité d'examen du budget (CEB) et le Comité d'examen scientifique (CES)? 15
- x. Q. À quel moment mon établissement pourra-t-il faire connaître les résultats de ma demande de subvention? 15
- y. Q. Comment puis-je m'assurer que tous les documents manquants ont été déposés? 15
- 17. Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)? 15
- 18. Q. Comment Cœur + AVC aborde-t-il l'équité, la diversité et l'inclusion dans les concours de financement de la recherche 2024/25 ? 15
- 19. Q. Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son lien avec la politique de libre accès de Cœur + AVC aux résultats de la recherche ? 16
- 20. Bourses de fonctionnement 16
- a. Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement pour la compétition 2024-2025? 16
- b. Q. Un scientifique clinicien peut-il faire une demande pour le Prix du nouveau chercheur ? .. 16
- c. Q. Sur combien d'années la bourse de nouveau chercheur s'étend-elle? 16
- d. Q. Si je reçois deux bourses de fonctionnement semblables (de Cœur + AVC et d'un autre organisme de financement), puis-je reporter l'une des bourses pour la durée totale ou partielle de l'autre afin de maintenir les deux d'une certaine façon? 16
- e. Q. Dois-je identifier un mentor si je présente une demande au concours de nouveau chercheur ? 17
- f. Q. Qu'est-ce que la bourse Sandra Rashed? 17
- 21. Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé? 17
- 22. Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web? 17
- 23. Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web? 17

- 24. Q. Qu'est-ce qui serait considéré comme une demande incomplète ou inacceptable? 18
- 25. Q. Cœur + AVC accepte-t-elle un exemplaire numérisé d'une signature originale? 18
- 26. Q. Est-ce que Cœur + AVC offre du financement pour les ateliers ou les conférences internationales?..... 18
- 27. Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais fixes de la recherche? 18

1. Quels types de recherche Cœur + AVC finance-t-elle?

R. Cœur + AVC finance les recherches reliées aux maladies du cœur et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC) dans les quatre thèmes de la recherche en santé (recherche biomédicale fondamentale, recherche clinique, services et systèmes de santé et la santé des populations et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux). Tous les candidats doivent clairement démontrer que leur projet de recherche est directement lié aux maladies du cœur ou à l'AVC.

2. Q. Quel financement est offert aux chercheurs Canadiens travaillant à l'extérieur du Canada?

R. Cœur + AVC n'offre pas de subvention de fonctionnement aux chercheurs Canadiens qui travaillent à l'extérieur du Canada.

3. Q. Cœur + AVC offrira-t-il des subventions d'un an lors de ce concours de financement?

R. Un nombre limité de demandes de subvention de recherche dont le budget est inférieur au niveau de financement du programme pourraient être considérées pour un financement réduit accordé sur une période d'un an. Cœur + AVC contactera les candidats dont la demande répond à ce critère au printemps 2024; s'ils acceptent le budget réduit et les modalités, ils devront présenter un plan de recherche abrégé et un budget révisé.

4. Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?

R. Les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont habituellement lancés à la fin du mois de juin de chaque année. Veuillez consulter le site de la recherche de Cœur + AVC (<https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs>) à cette période de l'année pour de plus amples renseignements sur les concours de 2024-2025.

Pour recevoir des mises à jour sur toute nouvelle possibilité de financement de Cœur + AVC ainsi que des nouvelles sur la stratégie en matière de recherche, inscrivez-vous à notre bulletin électronique [ici](#).

5. Q. De quelle façon les décisions concernant le financement sont-elles prises?

R. Toutes les demandes soumises à Cœur + AVC sont évaluées par un groupe d'experts selon un processus appelé examen par les pairs. Plus de 180 membres aux échelles nationale et internationale prennent part au processus d'examen par les pairs de Cœur + AVC. Le Comité d'examen scientifique (CES) étudie toutes les demandes de subvention et de bourse soumises à la Cœur + AVC.

Le CES comprend jusqu'à 13 groupes d'experts distincts qui offrent leurs connaissances et leur expertise dans tous les domaines relatifs aux maladies du cœur et à l'AVC. Les membres des sous-comités sont considérés comme des « examinateurs internes ». De plus, on peut faire appel à des « examinateurs externes » pour fournir des examens écrits au besoin.

Les demandes admissibles à une subvention seront classées par percentile fixe au sein de chaque sous-comité de recherche par le CES. Ces classements détermineront quelles demandes seront soumises au Comité d'examen du budget, une sous-groupe du CES qui travaille de concert avec les autres sous-groupes du CES pour évaluer les demandes de subventions. Dans certains cas, des demandes de subvention de recherche soumises dans le cadre de programmes autres que celui de Cœur + AVC seront également étudiées par le CES et le CEB.

6. Examineurs non spécialisés et sommaires structurés vulgarisés

a. Q. Quel est le rôle des examinateurs non spécialisés au sein du Comité d'examen scientifique?

R. Afin d'être responsable envers ses donateurs, Cœur + AVC a ajouté des examinateurs non spécialisés à chacun de ses onze comités d'examen par les pairs. En tant que représentant de la population, l'examineur non spécialisé, en commentant le sommaire vulgarisé, permet à Cœur + AVC de s'assurer que l'argent des donateurs est utilisé pour financer des projets de recherche qui s'inscrivent parfaitement

dans la mission de Cœur + AVC, qui est de prévenir la maladie, sauver des vies et favoriser le rétablissement.

L'examineur non spécialisé évalue les sommaires vulgarisés et fait part de ses commentaires sur : i) la mesure dans laquelle le sommaire vulgarisé peut être clairement compris par la population en général; ii) la clarté d'expression du travail à effectuer; et iii) la clarté d'expression du lien entre le projet de recherche et les objectifs de mission de Cœur + AVC. Il participe aux réunions du Comité d'évaluation scientifique et fait part de ses commentaires sur le sommaire vulgarisé. Celui-ci ne participe pas au vote et n'attribue pas de note aux demandes de subvention. Si une demande de financement est approuvée, mais que son sommaire vulgarisé n'est pas jugé satisfaisant, les fonds sont retenus jusqu'à ce que le sommaire vulgarisé soit révisé et jugé satisfaisant.

Il incombe aux demandeurs de s'assurer que tous les renseignements contenus dans le formulaire de demande soient clairs et concis et le sommaire vulgarisé structuré décrive clairement la portée du projet proposé en regard de l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui sont atteintes de maladies cardiaques ou ont subi un AVC.

b. Q. Qu'est-ce qu'un sommaire vulgarisé? Comment faites-vous en écrire un?

R. Un sommaire vulgarisé est une explication en langage clair d'un projet de recherche ou de ses résultats. Il fournit une image plus grande du contexte de la recherche et la raison de son importance. Un sommaire vulgarisé peut être compris par le public en général ainsi que par des chercheurs dans d'autres domaines d'étude. Un sommaire vulgarisé complet a pour but de répondre à six questions :

1. Énoncé du problème de santé ou de la question à traiter.
2. Objectif du projet.
3. Comment allez-vous faire le travail?
4. En quoi votre projet est-il unique ou innovateur?
5. De quelle façon la recherche proposée est-elle directement pertinente aux maladies du cœur ou à l'AVC?
6. Quel est l'impact de la recherche proposée pour les maladies du cœur ou l'AVC (p. ex., la santé et la qualité de vie de personnes atteintes d'une maladie cardiovasculaire ou victimes d'un AVC)?

c. Q. Qu'est-ce que le « langage simple » ?

R. Le langage simple est un langage clair et concis qui peut être compris rapidement et en intégralité par le lecteur. Il évite le jargon, la verbosité et les phrases complexes. Une description en langage simple n'est pas condescendante et n'omet pas d'éléments d'information : elle les présente tout simplement de façon claire à une personne qui n'est pas familiarisée avec le domaine scientifique.

Utilisez ce scénario comme guide :

- Cœur + AVC vous invite à une réception lors de laquelle vous pourrez rencontrer les membres de votre communauté qui soutiennent le travail de Cœur + AVC grâce à leurs dons en temps ou en argent. Vous vous approchez de trois souscripteurs. L'un d'entre eux est un mécanicien qui travaille sur les moteurs d'avion; le deuxième est un professeur d'histoire passionné par les guerres puniques; la troisième est une mère au foyer pleine de vivacité. Quel que soit leur niveau d'éducation formelle, chacune de ces personnes a une spécialité, tout comme vous. Ce n'est tout simplement pas la médecine. Expliquez votre projet de recherche à ces trois spécialistes en utilisant un langage non technique approprié

Quelques liens pour avoir plus d'information sur la façon d'écrire un texte en langage simple :

- <http://www.btb.termiumpplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect10&info0=10#zz10>
- <http://www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/rechercheSondages/Pages/FCACClea-Rapportd-2.aspx>

d. Q. Comment écrit-on un sommaire vulgarisé en langage simple ?

R. Voici quelques recommandations pour vous aider à écrire à un niveau:

- **Simplifiez le vocabulaire** en utilisant des termes plus simples et plus courts. À titre d'exemple :

À la place de	Utilisez
mortalité	décès
morbidité	maladie
analgésique	antidouleur
illustre	montre
prendre une décision sur	décider
au cours des prochaines années	pour les années futures, à l'avenir
sera examiné pré- et post-intervention	sera examiné avant et après l'intervention
pour conserver les gains dans les compétences motrices acquises	pour conserver les compétences qu'ils ont acquises
une intervention efficace pour améliorer	une façon efficace d'améliorer
la variabilité dans la réponse à ce type d'exercice	à quel point le patient conserve
Ceci peut avoir un impact négatif sur l'accomplissement des tâches quotidiennes, telles que conduire ou utiliser la souris de l'ordinateur.	Ceci peut rendre les tâches quotidiennes comme conduire ou utiliser la souris de l'ordinateur difficiles ou impossibles.

- **Éliminez les mots superflus.** Par exemple : « L'insuffisance cardiaque est définie comme étant l'incapacité du cœur à pomper... » devrait se lire « L'insuffisance cardiaque est l'incapacité du cœur à pomper... »
- **Utilisez des phrases plus courtes.** Les lecteurs se perdent dans les phrases qui n'en finissent plus.
 - Exemple : « La plupart des personnes qui survivent à un AVC éprouvent une faiblesse ou une incapacité à un bras. Plusieurs d'entre elles en conservent des problèmes de mobilité à long terme. Chez certains, cela se traduit par une raideur, une faiblesse et une douleur musculaires rendant très difficiles des gestes aussi anodins qu'ouvrir un pot ou attacher ses souliers. D'autres éprouvent des spasmes et des mouvements involontaires, les muscles se contractant sans raison apparente. » (Source : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, mai 2015, message de promotion envoyé par courrier électronique.)
- **Évitez les phrases complexes** qui utilisent des noms suivis de la préposition « de ». Utilisez plutôt un gérondif ou un infinitif :
 - « la consolidation de cette information » à « consolider cette information »
 - « l'acquisition de cette information » à « acquérir cette information »
 - « ... métoprolol pour la prévention de la FA paroxystique » à « ... métoprolol pour prévenir la FA paroxystique »
- **Écrivez les abréviations ou les acronymes au complet** la première fois qu'ils apparaissent dans le texte : c.-à-d., maladie coronarienne (MC), maladie cardiovasculaire (MCV), vasculopathie d'allogreffe cardiaque (VAC), réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), etc. Limitez le nombre d'acronymes utilisés dans votre texte.
- **Expliquez les concepts ou les procédures spécialisées** en termes plus simples. À titre d'exemple :
 - Échelle du risque de Framingham = évalue le risque de développer une maladie coronarienne aiguë chez un individu à l'intérieur d'une période de dix ans.
 - « Le défibrillateur va produire un choc si le cœur bat trop vite ("tachyarythmie" ou "fibrillation"), ou s'il détecte des palpitations ("fibrillation auriculaire"). » [*traduction*] [Mark Goldberg dans « A longitudinal study to identify factors that trigger ventricular tachyarrhythmias among persons with implanted cardioverter defibrillators »]

- « ... la stimulation électrique fonctionnelle (SEF) peut permettre d'améliorer la fonction du bras chez les enfants qui ont subi un AVC. La SEF consiste à appliquer des courants électriques aux muscles faibles ou paralysés. » [traduction] [Kristin Musselman dans « FES therapy: Restoring voluntary reaching and grasping in severe pediatric stroke patients »]
- **Utilisez des analogies** pour comparer les concepts scientifiques aux situations de la vie de tous les jours. Par exemple : « Quand les vaisseaux sanguins deviennent trop étroits, la pression sanguine augmente, comme lorsque vous bouchez l'extrémité d'un tuyau d'arrosage avec votre pouce. » [traduction] [Source : D. Poburko dans le sommaire vulgarisé pour le projet « Catheter ablation for paroxysmal supraventricular tachycardia (CAP-SVT) in Ontario, Canada »]
- **Écrivez les symboles mathématiques, scientifiques ou autres symboles du genre en mots.**
 - ≥90 jours à 90 jours ou plus
 - ~1 % de tous les accouchements à environ 1 % de tous les accouchements
 - plus de 10-16 semaines à plus de 10 à 16 semaines
- **Les nombres plus petits que 10 devraient être écrits en mots** : intervention de 1 an à intervention d'un an
- **N'utilisez pas de termes qui ont un autre sens** (ou qui ne veulent rien dire) en dehors du domaine médical :
 - Traiter agressivement : « Pour certains patients, cela pourrait signifier que nous pourrions les traiter moins agressivement. » Donc, vous allez moins les battre? C'est la maladie qui est traitée de façon agressive, pas le patient!
 - Randomisé : « Les patients admissibles atteints de FA paroxystique seront randomisés. » Les essais peuvent être randomisés, pas les patients. « Les patients admissibles atteints de FA paroxystique seront choisis au hasard. »
 - Vivre avec l'insuffisance cardiaque : Le profane lit que l'insuffisance cardiaque tue les gens dans les notices nécrologiques; comment peut-on « vivre » avec une insuffisance cardiaque? Qualifiez le terme pour le clarifier : insuffisance cardiaque clinique, par exemple.
 - Aigu : « exercice cardiovasculaire aigu ». Le profane pourrait bien penser qu'« aigu » veut dire douloureux, et non pas que c'est l'opposé de « chronique ».
 - Contrôle : L'expression « contrôles sains » devrait être « sujets témoins sains »
- **Employez le jargon et autres termes techniques d'une façon judicieuse** et lorsque c'est nécessaire.
 - Les termes techniques sont acceptables si **un équivalent, une définition ou une explication** du terme est donné. À titre d'exemple :
 - « L'hypertension (pression sanguine élevée) affecte... »
 - « ... suit les messages envoyés le long du tractus corticospinal. C'est par cette voie que les influx entre le cerveau et la moelle épinière voyagent, puis transmettent aux muscles les signaux qui permettent le mouvement. » (d'un message de la Fondation envoyé par courrier électronique le 28 mai)
 - **Vous pouvez utiliser des termes de jargon dont l'usage est répandu** ou que le profane connaît déjà. Par exemple : spasticité, défibrillateur, stimulation magnétique transcrânienne (SMT), stimulateur cardiaque.
- **Utilisez la voix active** lorsque c'est possible. Par exemple : « Une nouvelle technologie, spécifiquement pensée et conçue pour les personnes avec un AVC, résultera de cette étude » devrait plutôt se lire « Les résultats de cette étude vont mener à une nouvelle technologie pour les victimes de l'AVC. »

Pour **vérifier ou évaluer la lisibilité** de votre sommaire vulgarisé, demandez à une personne qui n'est pas familière avec le sujet – un membre de la famille, un voisin, quelqu'un qui travaille dans un autre département – de le lire avant de l'envoyer à la Fondation.

e. **Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?**

R. Microsoft Word^{MD} utilise la formule d'évaluation Flesch-Kincaid et la formule de facilité de lecture Flesch afin d'évaluer le niveau de lecture. La formule d'évaluation du niveau Flesch-Kincaid calcule une note globale de facilité de lecture variant de 0 à 100, 100 étant la plus facile à lire. Les deux formules utilisent la longueur moyenne des phrases (nombre de mots divisé par le nombre de phrases) et le nombre moyen de syllabes par mot (nombre de syllabes divisé par le nombre de mots). Prenez note que les statistiques de lisibilité de Microsoft Word^{MD} n'affichent aucun niveau de lecture supérieur à la 12^e année. L'indice du niveau de langue Flesch-Kincaid peut être utilisé comme guide, mais Cœur + AVC ne l'utilise pas pour déterminer si les sommaires vulgarisés sont acceptables.

Suivez ces directives afin d'afficher les statistiques de lisibilité avec Microsoft Word^{MD} :

- Cliquez sur l'onglet « Fichier » (coin supérieur gauche de l'écran),
- Sélectionnez « Options »,
- Sélectionner « Vérification »,
- Cochez « Vérifier la grammaire et l'orthographe », ainsi que l'option « Afficher les statistiques de lisibilité »

Une fois que vous avez terminé la tâche ci-dessus, vous pouvez appuyer sur F7 pour vérifier votre orthographe et votre grammaire. Une fois que vous avez terminé de corriger le document, les informations de lisibilité apparaissent.

7. **Q. Que signifie la mention « incapable de poursuivre »?**

R. La mention « incapable de poursuivre » fait référence à tout motif pour lequel un chercheur n'est pas en mesure de terminer son projet de recherche. Parmi les exemples d'une telle situation, on retrouve notamment ce qui suit : maladie grave, décès du chercheur ou du chercheur principal, ou toute autre circonstance qui empêche le chercheur de poursuivre ses recherches.

8. **Q. Si je déplace mes travaux de recherche au sein du Canada (p. ex., d'un établissement à un autre), quel sera l'impact sur mon financement?**

R. Veuillez vous référer à notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs>. Les lignes directrices concernant la gestion des subventions, pour les subventions et les bourses de recherche de Cœur + AVC, seront jointes à l'avis officiel de l'offre.

Il incombe au candidat d'aviser Cœur + AVC dès qu'un changement survient ou est envisagé.

9. **Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée ?**

R. Les bourses peuvent être résiliées pour plusieurs raisons, notamment : mauvaise utilisation des fonds, plagiat, progrès insuffisants ou manque de fonds disponibles.

10. **Q. Si j'éprouve des difficultés avec le CV commun (CVC), qui puis-je contacter pour obtenir un soutien technique?**

R. Vous pouvez obtenir de l'aide pour tous les problèmes techniques liés à :

- l'accès au système (p. ex., mot de passe, réinitialisation du compte, NIP);
- l'utilisation du système de CVC (p. ex., soumission d'un CV, création d'un PDF, problème de CAPTCHA);
- une fonctionnalité du CVC (p. ex., importation, exportation, accès aux menus déroulants).

Veuillez communiquer avec le service d'assistance centralisée pour le CVC. Les agents sont disponibles du lundi au vendredi de 7 h à 20 h (HE), aux coordonnées ci-dessous.

- Courriel : support@cihr-irsc.gc.ca
- Téléphone : 613 954-1968
- Numéro sans frais : 1 888 603-4178

Veillez noter qu'il incombe au candidat de demander du soutien technique par rapport au CVC bien avant les échéances de soumission à Cœur + AVC. Le candidat a la responsabilité de s'assurer qu'une demande dûment remplie (comprenant un CVC rempli) est soumise avant la date limite.

11. Q. Je mets à jour mon CVC, quel historique Cœur + AVC exige que j'inclue ?

R. POUR LES SUBVENTIONS DE RECHERCHE: veuillez noter que seules les 5 dernières années sont requises pour les sections suivantes : Historique du financement de la recherche (attribué, terminé et en cours d'examen), Activités de supervision et Publications
POUR LES NOUVEAUX CHERCHEURS : veuillez inclure l'historique de l'ensemble de votre carrière pour toutes les sections.

12. Q. Je n'arrive pas à trouver une étape dans CIRCUIen (p. ex., les commentaires de l'examineur).

R. Si vous ne voyez pas une des étapes de CIRCUIen, cliquez sur le bouton <effacer filtres>, qui se trouve dans le coin supérieur à gauche de votre fenêtre ; l'étape voulue devrait s'afficher. Ceci est dû au fait que CIRCUIen garde vos filtres entre les recherches.

13. Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCUIen, mais lorsque j'arrive à la page « Programmes de financement », rien ne s'affiche.

R. Il n'est pas possible de présenter une demande avant le lancement de la possibilité de financement. Voir la question 4.

14. Q. Je n'arrive pas à trouver pas la page de signature à télécharger sur CIRCUIen.

R. Vous pouvez télécharger le document «Formulaire de signature HSF» de CIRCUIen. Vous le trouverez dans le menu de gauche, intitulé «Formulaire de signature HSF».

15. Q. Je n'arrive pas à trouver pas le lien de CIRCUIen.

R. Vous pouvez accéder CIRCUIen utilisant le lien suivant :

<https://circulink.heartandstroke.ca/grantium/index.jsf>

Ce lien se trouve également sur notre page Web, sous Demande de financement pour une occasion en cours> Financement de Cœur + AVC.

16. Subventions

a. Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention à Cœur + AVC?

R. Les chercheurs et cochercheurs principaux doivent occuper un poste universitaire à temps plein au sein du corps professoral (c.-à-d., au minimum un poste de professeur adjoint ou de professeur adjoint de clinique) dans un établissement du Canada en date du dépôt de candidature. La date de la première nomination au sein du corps professoral sera basée sur la date indiquée dans le CV commun (c.-à-d. sous la rubrique « Emploi »). Les candidats qui occupent un poste de chargé de cours, de chercheur clinique ou tout autre poste similaire d'un échelon inférieur au poste de professeur adjoint au sein d'une université ne sont pas admissibles en tant que candidats principaux.

Les candidats occupant un poste de professeur auxiliaire dans un établissement d'enseignement doivent soumettre une lettre de leur doyen, titulaire de chaire ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé.

b. **Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche?**

R. Les demandes de subvention de recherche doivent nous être transmises au plus tard à 16 h (HAE) le mercredi 31 août 2023, par l'intermédiaire de CIRCULien. CIRCULien n'acceptera aucune demande après cette date. Toute demande soumise après la date limite NE sera PAS acceptée.

c. **Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande avant la date limite, y a-t-il une autre solution?**

R. Toute demande envoyée ou soumise après la date limite ne sera PAS acceptée. Aucun appel ne sera possible après la date limite. Il incombe au candidat de s'assurer que sa demande est bien soumise en ligne avec CIRCULien avant la date limite.

d. **Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps?**

R. Les chercheurs ou cochercheurs principaux ne peuvent présenter qu'une (1) seule demande (nouvelles subventions ou renouvellements) dans le cadre du concours 2024-2025.

Un chercheur ou cochercheur principal peut détenir jusqu'à deux (2) subventions de recherche financées par Cœur + AVC au même moment. Cependant, s'il se prévaut d'une subvention qui sera toujours en vigueur lors du cycle de financement se déroulant de 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, il n'est pas autorisé à soumettre une nouvelle demande.

e. **Q. Quelles sont les diverses catégories de candidats en vue des demandes de subventions à Cœur + AVC?**

R. Il existe trois catégories de candidats aux subventions de Cœur + AVC :

- Le **chercheur principal** a la responsabilité de la direction intellectuelle des recherches proposées et assure la responsabilité administrative et financière de la subvention. Le **cochercheur principal** partage les responsabilités de l'orientation intellectuelle du projet de recherche soumis avec le chercheur principal. Cependant, les responsabilités administratives et financières incombent au chercheur principal. Le chercheur principal et le cochercheur principal sont considérés égaux devant les critères d'admissibilité (voir 16a) et les limites de soumission d'application (voir 16d). Le chercheur principal et le cochercheur principal ne peuvent pas recevoir le soutien salarial avec une subvention.
- Le **co-candidat(s)** (ou cochercheur(s)) est un chercheur qui apporte une contribution substantielle au contenu intellectuel de la recherche. Le co-candidat ne peut pas recevoir le soutien salarial avec une subvention.
- Le **collaborateur** offre un service spécial (comme l'accès à l'équipement, la fourniture de réactants spécifiques, la formation dans une technique spécialisée, l'analyse statistique, l'accès à une population de patients) mais n'est pas impliqué dans la direction intellectuelle globale de la recherche.

f. **Q. Un titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale peut-il faire une demande de subvention de recherche en tant que chercheur ou cochercheur principal ?**

R. Non. Les titulaires de bourse de recherche postdoctorale ne sont pas autorisés à faire une demande de subvention de recherche en tant que chercheur ou cochercheur principal (voir 16a). Ils peuvent cependant le faire en tant que codemandeurs. Pour de plus amples détails sur les différentes catégories de demandeurs au programme de subventions de recherche, veuillez vous référer à la question 16e.

g. **Q. Un citoyen canadien membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-il admissible à une subvention de recherche en tant que cochercheur principal?**

R. Non. Les chercheurs et cochercheurs principaux doivent occuper un poste universitaire à temps plein au sein du corps professoral (c.-à-d., au minimum un poste de professeur adjoint ou de professeur adjoint de clinique) dans un établissement du Canada en date du dépôt de candidature.

Les candidats occupant un poste de professeur auxiliaire dans un établissement d'enseignement doivent soumettre une lettre de leur doyen, titulaire de chaire ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé.

h. Q. Un chercheur principal peut-il mener ses travaux de recherche à l'extérieur du pays?

R. Non. Les subventions de recherche ne peuvent servir qu'à des fins de financement de travaux de recherche menés au Canada.

i. Q. Quelle est la différence entre équipement de recherche et matériel/fournitures? Qu'est-ce que la rubrique « Entretien et installations »?

R. Le matériel de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois(3) conditions suivantes:

- ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer;
- leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an;
- ils valent au moins 2 000 \$.

Par exemple : Un ordinateur portable valant moins de 2 000 \$ serait classé dans la catégorie « matériel et fournitures » malgré le fait qu'il s'agisse d'un article tangible dont on ne peut se passer et d'une durée de vie utile de plus d'un an.

Il faut fournir des estimations de coûts pour les appareils ou contrats de service qui dépassent 5 000 \$. Pour les articles qui coûtent plus de 15 000 \$, il faut présenter deux (2) devis et des lettres d'un établissement officiel approprié documentant la disponibilité et l'état de matériels semblables.

Subdivisez et justifiez les articles demandés. Donnez les détails nécessaires, y compris le modèle, le fabricant, le prix et les taxes applicables. De plus, pour les coûts d'entretien et (ou) de matériels sur la liste, indiquez:

- la disponibilité et l'état de matériels semblables;
- la durée anticipée d'utilisation;
- les raisons du choix d'un type, modèle ou marché de services précis comparativement à d'autres solutions;

Dans le cas d'appareils ou de marchés de service valant plus de 5 000 \$, veuillez joindre au moins une (1) estimation de coûts. Pour ceux dont la valeur est de plus de 15 000 \$, veuillez joindre une lettre du ou des chefs du service et du ou des directeurs de l'institut de recherche au sujet de la disponibilité, etc., ainsi qu'au moins deux (2) devis concurrentiels.

Le non-respect de l'obligation de soumettre les devis de coûts appropriés aura une incidence négative sur le budget définitif.

« Entretien et installations » fait référence aux coûts associés à l'achat de nouvel équipement ainsi qu'aux petites rénovations comme l'installation d'étagères afin d'y déposer le nouvel équipement, les prises de courant pour les nouveaux ordinateurs et les contrats d'installation.

j. Q. Est-ce qu'une subvention de recherche peut être utilisée pour financer des centres à l'extérieur du Canada?

R. Non. Fonds de la subvention de recherche doivent être utilisés pour financer une recherche effectuée dans des établissements canadiens.

k. **Q. Des participants qui font partie d'une étude peuvent-ils être payés à partir du budget d'une subvention de recherche?**

R. Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

l. **Q. Quelle est le montant maximal qui peut être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de projets?**

R. Cœur + AVC n'approuvera pas de budgets dépassant 100 000 \$ par année (pour une durée maximale de trois [3] ans).

m. **Q. Est-ce que la demande de subvention de recherche doit être inscrite avant d'être déposée?**

R. Aucune préinscription n'est requise. Vous pouvez présenter une demande de subvention de recherche à compter du 30 juin 2023, en utilisant CIRCUlien.

n. **Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée?**

R. Oui, elle peut être renouvelée au moyen d'une demande présentée au concours annuel de subventions de recherche. La demande doit mentionner qu'elle constitue un renouvellement d'une subvention active qui en est à sa dernière année de financement. Si la personne fait une demande de renouvellement plus tôt, elle abandonne par le fait même toutes les années restantes de la subvention active, à l'exception de l'année en cours.

o. **Q. Quel est le nombre de pages maximal des propositions de recherche?**

R. Le nombre de pages doit être déterminé d'après la taille et la portée du projet proposé. La proposition de recherche doit être composée principalement de texte et ne peut pas dépasser les dix (10) pages. Les demandes qui ne respectent pas la limite maximale imposée pour le nombre de pages seront jugées inacceptables et seront retirées du concours (sans possibilité d'appel).

Dans la limite du nombre de pages allouées, des figures, graphiques, tableaux et photos peuvent être joints au texte afin d'améliorer la clarté du projet proposé, selon les besoins. Ces illustrations comptent dans les dix (10) pages.

p. **Q. Est-ce que Cœur + AVC permet un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme?**

R. Cœur + AVC n'autorise pas le financement complémentaire dans le cas de demandes de subvention dont le budget a été réduit par un autre organisme de financement. De plus, Cœur + AVC n'autorise aucun candidat à détenir une subvention de recherche semblable ou équivalente à une bourse de fonctionnement octroyée par un autre bailleur de fonds.

q. **Financement en partenariat**

i. **Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention ?**

R. Les candidats sont tenus de déclarer tout le financement accordé ou proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours lors de la soumission de la demande. Il ne doit y avoir aucun chevauchement scientifique ou budgétaire entre Cœur + AVC et les partenaires.

ii. Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé ou proposé du financement? Dois-je indiquer ces partenaires?

R. Le candidat doit soumettre une lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires dans le cycle de financement en cours en prenant soin d'y inclure les éléments suivants : l'identification des partenaires concernés, le rôle particulier de chacun et la description détaillée de la contribution accordée ou proposée par chacun, en établissant des liens avec la demande soumise dans le cadre du programme de subventions de recherche.

iii. Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires ?

R. La lettre doit être jointe à la demande de subvention (c.-à-d. téléversée sur la page de pièces jointes du formulaire de demande de subvention de CIRCUlien).

iv. Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention ?

R. Tout financement proposé par des partenaires doit être accordé avant le 1^{er} juillet 2024. Autrement, Cœur + AVC attribuera la bourse au candidat ayant soumis le deuxième projet le mieux coté (aucun report ou extension ne sera permis pour permettre au premier candidat d'accepter la bourse de la Cœur + AVC).

r. Q. Comment obtient-on l'approbation du comité d'éthique?

R. Une preuve de l'approbation du comité d'éthique (c.-à-d. des documents obtenus de votre établissement) doit être fournie si elle est requise pour le projet. Veuillez consulter votre établissement pour prendre connaissance des documents appropriés.

s. Q. Dans la section consacrée au budget, des restrictions sont-elles énoncées quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux avantages sociaux?

R. Oui. Si un chercheur ou cochercheur principal, ou un cocandidat détiennent les compétences requises, aucune demande de rémunération ou d'avantages sociaux ne peut être soumise pour des compétences similaires ou semblables sans raison valable.

t. Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations d'étudiants?

R. Cœur + AVC encourage l'inclusion des stagiaires débutants (les étudiants au doctorat en particulier) dans la recherche proposée, leur rôle étant clairement établi par écrit (dans le cadre du projet soumis) et justifié de manière appropriée dans les notes budgétaires dans le cas où cela aurait des implications financières. Les montants alloués ne peuvent pas dépasser le montant maximal indiqués dans le tableau ci-dessous. Cœur + AVC n'accorde pas de supplémentaire financement aux stagiaires d'été, aux étudiants de premier cycle, aux étudiants diplômés et aux détenteurs d'une bourse postdoctorale.

Poste	Tarif annuel maximum (avantages sociaux inclus)
Étudiant de cycle supérieur ou au doctorat	\$24,000
Chercheur-boursier de niveau postdoctoral, Ph. D.	\$45,000
Chercheur-boursier de niveau postdoctoral, M.D.	\$55,000
Bourses d'études d'été	\$5,000 (l'été)

u. Q. Quelle est la responsabilité du Comité d'examen du budget (CEB)?

R. Le Comité d'examen du budget (CEB) est le mécanisme mis en place par Cœur + AVC afin d'assurer un examen éclairé des budgets liés aux projets de recherche soumis. Le CEB offre du soutien et des conseils sur les postes budgétaires au cours du processus d'examen du budget et pour la durée de la période de financement de Cœur + AVC (si nécessaire).

La principale responsabilité du CEB est d'évaluer le budget de chaque demande de subvention de recherche en se référant aux lignes directrices de Cœur + AVC, afin de soumettre une recommandation sur le budget de la subvention. L'objectif est de favoriser équitablement le soutien au chercheur ou à la demande en évaluation ainsi qu'un bon usage de l'argent des donateurs de Cœur + AVC. Cœur + AVC s'efforce d'allouer les fonds nécessaires pour mener le projet à terme d'une manière qui soit à la fois efficace et économique.

v. **Q. Pourquoi un Comité d'examen du budget a-t-il été créé?**

R. Un Comité d'examen du budget (CEB) a été établi afin d'analyser le budget des demandes de financement de subvention de recherche soumises à Cœur + AVC ainsi que pour fournir de soutien et des conseils pour les différents éléments budgétaires plutôt que de procéder à une coupe générale des budgets consacrés aux subventions de recherche.

w. **Q. Quelles sont les liens entre le Comité d'examen du budget (CEB) et le Comité d'examen scientifique (CES)?**

R. Le CEB est un sous-groupe du CES qui travaille avec d'autres sous-groupes du CES pour évaluer les projets de subvention de recherche.

Le CEB est composé d'un président et d'un vice-président, nommés par désignation et approuvés par le président et le vice-président du CES. Les 15 à 18 membres qui prennent part à l'examen par les pairs du budget sont choisis en fonction de leur niveau d'expertise afférent au le mandat du comité d'examen et de leur expérience en analyse et en évaluation des demandes de financement de recherche. Comme tous les comités du CES, le CEB tente d'atteindre une représentation géographique équilibrée et de s'assurer que chaque comité a la capacité d'examiner les demandes soumises en anglais ou en français.

x. **Q. À quel moment mon établissement pourra-t-il faire connaître les résultats de ma demande de subvention?**

R. Il est préférable d'attendre que la Fondation ait publié les résultats du concours, en ligne. Si nécessaire avant, il est possible de les diffuser seulement si le chercheur principal a déposé tous les documents manquants et fourni toutes les approbations et confirmations requises (chevauchement, éthique, etc.).

y. **Q. Comment puis-je m'assurer que tous les documents manquants ont été déposés?**

R. À l'étape réponse relative aux engagements, inscrivez votre réponse ou explication sous charge résolution. Sauvegardez vos données et ne soumettez qu'une fois que tous les documents requis sont annexés sous pièces jointes de résolution.

17. **Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)?**

R. Oui. Ces questions sont obligatoires. Tous les candidats (indépendamment du champ du projet de recherche) qui soumettent leur candidature à un des programmes de recherche de Cœur + AVC (c.-à-d., la subvention de recherche, la bourse de nouveau chercheur) doivent inclure une analyse fondée sur le sexe et le genre dans la méthodologie de leur projet de recherche, ou fournir le raisonnement justifiant qu'une telle analyse n'est pas pertinente dans le cadre de leurs travaux, le cas échéant.

Par ailleurs, il est vivement recommandé à tous les candidats de suivre les modules de formation de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada : [Apprentissage de l'ISFH - IRSC \(cihr-irsc.gc.ca\)](https://www.cihr-irsc.gc.ca/fr/apprentissage-de-lisfh)

18. **Q. Comment Cœur + AVC aborde-t-il l'équité, la diversité et l'inclusion dans les concours de financement de la recherche 2024/25 ?**

R. Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion et à améliorer la santé de tous. Cet engagement s'applique à l'ensemble de la fondation, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'augmenter la qualité et d'élargir l'impact des recherches qu'elle finance; ultimement, ces

recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour les populations diversifiées du pays. Pour plus d'information, veuillez consulter le section A.9 pour la présentation de demandes de subvention de recherche, et section A.10 de les lignes directrices de la bourse de nouveau chercheur.

19. Q. Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son lien avec la politique de libre accès de Cœur + AVC aux résultats de la recherche ?

R. La science ouverte¹ est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tous, avec le moins de restrictions possible. Les résultats d'une recherche scientifique comprennent (i) les articles et publications scientifiques examinés par des pairs; (ii) les données scientifiques et de recherche; et (iii) la contribution du public à la science et les discussions la concernant. La science ouverte est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée.

Cœur + AVC encourage les nouveaux chercheurs à utiliser les principes de la science ouverte (TAIR : trouvable, accessible, interopérable et réutilisable) comme guide pour transmettre les résultats et éliminer les obstacles à la collaboration. Pour l'instant, les efforts proposés en matière de science ouverte ne seront pas explicitement inclus dans les critères d'évaluation. Cœur + AVC prévoit intégrer la science ouverte à l'examen par les pairs dans les prochains concours.

Pour en savoir plus sur la science ouverte et la feuille de route du gouvernement fédéral, consultez le site https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97992.html.

20. Bourses de fonctionnement

a. Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement pour la compétition 2024-2025?

R. Oui. Cœur + AVC remettra un nombre limité de bourses pour le Bourse Nouveau chercheur national, sous réserve de la disponibilité des fonds disponibles au moment du financement.

b. Q. Un scientifique clinicien peut-il faire une demande pour le Prix du nouveau chercheur ?

R. Oui, dans la mesure où le demandeur répond à toutes les exigences stipulées dans les lignes directrices de soumission pour le Prix du nouveau chercheur figurant ici : <https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs>, dans le cadre de *Bourses et subventions*.

c. Q. Sur combien d'années la bourse de nouveau chercheur s'étend-elle?

R. Cette bourse non renouvelable est d'une durée de trois (3) ans.

d. Q. Si je reçois deux bourses de fonctionnement semblables (de Cœur + AVC et d'un autre organisme de financement), puis-je reporter l'une des bourses pour la durée totale ou partielle de l'autre afin de maintenir les deux d'une certaine façon?

R. Si vous recevez deux bourses de fonctionnement qui se chevauchent, seule l'une d'entre elles peut être acceptée. Si l'autre bourse est reportée, les années restantes de la bourse de Cœur + AVC sont annulées et l'établissement du chercheur principal doit rembourser à Cœur + AVC tous les fonds fournis par la bourse de fonctionnement.

e. **Q. Dois-je identifier un mentor si je présente une demande au concours de nouveau chercheur ?**

R. Cœur + AVC reconnaît qu'un mentorat réussi est essentiel à la réussite d'une carrière. Les mentors fournissent des stratégies, des conseils, de la rétroaction et du soutien en matière de perfectionnement professionnel et personnel.

Les candidats doivent identifier au moins un mentor et décrire, dans une lettre cosignée d'une page, l'approche de mentorat pour la première année d'obtention de la subvention ainsi qu'un plan de mentorat sur trois ans. Notez que les employés de Cœur + AVC ne peuvent pas jouer le rôle de mentor officiel.

f. **Q. Qu'est-ce que la bourse Sandra Rashed?**

R. La bourse Sandra Rashed est offerte au chercheur du Canada atlantique ayant obtenu la cote la plus élevée dans le cadre du programme de bourses de fonctionnement de Cœur + AVC, Canada. Il s'agit d'un montant ponctuel de 2 000 \$ qui servira à la réalisation approfondie du projet de recherche, y compris les activités de mise en application et d'échange des connaissances.

21. **Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé?**

R. Les quatre thèmes de la recherche en santé, tels que définis par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche en soins de santé, sont :

La recherche biomédicale fondamentale (I) - Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que le développement de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. Ces études portant sur des sujets humains sont sans but diagnostique ou thérapeutique.

La recherche clinique (II) - Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement - incluant la réadaptation et les soins palliatifs - de maladies ou de blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes qui traversent des étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement lui-même ou les moyens de traiter les patients.

Les systèmes et services de santé (III) - Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé en agissant sur la politique et la pratique professionnelle. La recherche menée par les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'impact des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur notre santé et notre bien-être à tous.

La santé des populations et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV) - Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population canadienne, ou de sous-populations spécifiques, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques définissent le statut des personnes.

22. **Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?**

R. Les dates d'échéance relatives aux subventions se trouvent sous « Demande de financement pour une occasion en cours », sur notre site web : <https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs> ».

23. **Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web?**

R. La liste de classification de la recherche se trouve s sur notre [site web](#), sous « Politiques et ressources ».

24. Q. Qu'est-ce qui serait considéré comme une demande incomplète ou inacceptable?

- R. Parmi les exemples de demandes incomplètes ou inacceptables, on retrouve (entre autres) :
- Nombre insuffisant de copies de la demande complète
 - Sections de la demande manquantes (p. ex., proposition de recherche, sommaire vulgarisé structuré, signatures, sections réservées aux directeurs de travaux, etc.)
 - Lettres de référence manquantes (selon la subvention)
 - CV manquants (p. ex., chercheur principal, co-chercheurs ou toute personne identifiée à la page de signature des co-chercheurs, directeur, co-directeur de travaux)
 - Impossible d'ouvrir ou d'accéder au formulaire d'application au format PDF (incidence sur l'attribution d'un financement)
 - Formulaire de demande périmé
 - Non respect des exigences de police, de marges et de limite du nombre de pages
 - Demandes non assemblées
 - Demandes expédiées par courriel ou télécopie
 - Demandes manuscrites
 - Le défaut de présenter avec succès une demande avant la date limite
 - Ne pas suivre les instructions pour les soumissions en ligne
 - Ne répondant pas aux critères d'éligibilité
 - Exceeding the specified page limits

25. Q. Cœur + AVC accepte-t-elle un exemplaire numérisé d'une signature originale?

R. Pour tous les concours de financement, Cœur + AVC acceptera les signatures électroniques, ou encore une copie numérisée des signatures originales. Cependant cette dernière devra être téléversée dans CIRCUlien. Les candidats n'ont pas besoin d'envoyer un exemplaire original de la page de signature à Cœur + AVC.

Remarque : Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite [à l'encre].

26. Q. Est-ce que Cœur + AVC offre du financement pour les ateliers ou les conférences internationales?

R. À l'heure actuelle, aucun programme consacré expressément au soutien de conférences et d'ateliers généraux n'est offert. Toutefois, à titre de chercheur financé par Cœur + AVC, vous pouvez être en mesure d'appliquer les fonds de la subvention à des conférences et à des ateliers, selon ce qui est prévu aux lignes directrices de la bourse particulière obtenue.

27. Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais fixes de la recherche?

R. Cœur + AVC ne finance que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour les coûts indirects de la recherche. Pour les fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).